

Marché valant Cahier des Charges

Plan de solarisation du patrimoine foncier de Concarneau Cornouaille Agglomération

Année 2025

CONCARNEAU
ELLIANT
MELGVEN
NÉVEZ
PONT-AVEN
ROSPORDEN
SAINT-YVI
TOURC'H
TRÉGUNC

CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMÉRATION

Parc d'activités de Colguen - 1, rue Victor Schœlcher
CS 50 636 - 29186 CONCARNEAU CEDEX
Tél. 0298977150 - WWW.CCA.BZH



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....P.2

- > Préambule
- > Contexte de Concarneau Cornouaille Agglomération
- > Données fournies par CCA
- > Planning

DEROULEMENT DE LA MISSION.....P.2

Phase 1 – Potentiel de solarisation des surfaces.....p.3

- > 1.1 - Lancement de la mission
- > 1.2 - Fiches d'identité du patrimoine

Phase 2 -Plan de solarisation.....p.5

- > 2.1 – Approche multicritères
- > 2.2 – Plan pluriannuel de l'énergie

MODALITES DE DEPOT DES OFFRES.....P.6

INTRODUCTION

PREAMBULE

Concarneau Cornouaille Agglomération recrute un maître d'œuvre afin d'élaborer une stratégie de solarisation de son patrimoine foncier, bâti et non bâti.

En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 18 août 2015 a fixé des trajectoires, notamment aux collectivités, afin de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Cet objectif a été retranscrit et réaffirmé au sein du Plan Climat Air Énergie de CCA avec un objectif de 62,8% de production locale d'EnR à l'horizon 2050.

Concarneau Cornouaille Agglomération souhaite se doter d'une stratégie en 3 étapes :

- > une étude de tous les sites dont elle dispose afin de déterminer lesquels sont à même d'accueillir une installation photovoltaïque ainsi que ceux soumis à obligations réglementaires,
- > une mise en perspective complète de ces sites : contraintes et/ou facilité de mise en œuvre technique et/ou administratives, mode de valorisation de la production, plan de financement,
- > une synthèse de ces éléments au sein d'un « Plan de solarisation ».

CONTEXTE DE CCA

Cette stratégie de solarisation sera portée par la Direction « Innovations et Transitions » au sein du Pôle Services techniques, transitions et innovations.

Répartition et nombres d'unités foncières (en cours de vérification) :

- > Direction Patrimoine public : 31
 - > Eau et assainissement : 49
 - > Economie et tourisme : 26
- Total de 106 unités foncières

Le lancement de cette mission s'intègre dans un calendrier établi. L'année 2026 sera l'année du bilan à mi-parcours réglementaire du PCAET ainsi que de la réalisation du Bilan GES réglementaire de la collectivité.

Enfin, la Ville de Concarneau – commune-centre de CCA - a lancé son propre plan de solarisation sur son patrimoine communal. Des ponts et des échanges seront à envisager, notamment lors des réflexions concernant des boucles d'autoconsommation collective, avec Concarneau mais également les 8 autres communes du territoire.

DONNEES FOURNIES PAR CCA

Concarneau Cornouaille Agglomération se chargera de transmettre au maître d'œuvre :

- > une liste complète des unités foncières à intégrer à l'étude : dénomination, adresse, usage actuel ou à venir, surface, ...
- > la couche SIG du cadastre solaire de CCA
- > les documents stratégiques de la collectivité (PCAET, SCOT,...)
- > toutes les informations complémentaires sur son patrimoine bâti (audit énergétique, travaux réalisés ou prévus, bilan énergétique et données de consommations, ...).

PLANNING

Concarneau Cornouaille Agglomération prévoit un délai de 4 mois maximum pour la réalisation de ce plan de solarisation qui devra être finalisé avant le 1er mars 2026.

DEROULEMENT DE LA MISSION

PHASE 1 : POTENTIEL DE SOLARISATION DES SURFACES

PHASE 1.1 – LANCEMENT DE LA MISSION

La première phase de cette étude consiste à présenter les contours et les objectifs de ce plan de solarisation aux élus ainsi qu'aux agents de la collectivité constituant l'équipe projet lors d'une réunion de lancement.

EQUIPE PROJET

L'équipe projet de Concarneau Cornouaille Agglomération sera constituée :

- du Vice-Président à l'environnement, aux déchets au développement durable et aux transitions
- du Directeur Général des Services ;
- de la Directrice du Pôle des Services Techniques, transitions et innovations
- du Directeur Patrimoine et Immobilier ;
- de l'Animatrice des transitions.

REUNION DE LANCEMENT

La réunion de lancement doit remplir plusieurs objectifs :

- > Contexte, national et local, de lancement de l'étude et présentation des grandes étapes et du calendrier
- > Un temps de présentation autour du photovoltaïque (contexte énergétique, obligations, valorisation, ...)
- > Un temps de présentation sur le contenu d'un plan de solarisation et ses applications

LIVRABLES

Les livrables attendus pour la phase 1.1 sont :

- > L'animation d'une réunion de lancement en présentiel
- > Un support de présentation pour la réunion ainsi qu'un compte-rendu à l'issue de celle-ci

PHASE 1.2 – FICHE D'IDENTITE DU PATRIMOINE

L'objectif de la phase 1.2 consiste à réaliser un travail d'analyse du patrimoine foncier de CCA pour identifier avec précision toutes les surfaces disponibles et déterminer le potentiel de solarisation de chaque unité foncière. Les données concernant les différents sites de CCA seront transmises au maître d'œuvre en amont d'une réunion avec l'équipe technique.

EQUIPE TECHNIQUE

L'équipe technique sera constituée de :

- de la Directrice du Pôle des Services Techniques, transitions et innovations
- du Directeur Patrimoine et Immobilier ;
- du Directeur Eau et Assainissement ou de son représentant ;
- du Directeur Economie, Tourisme ou de son représentant ;
- de la Directrice Instruction Droit du Sol et SIG ou de son représentant ;
- de la technicienne SIG ;
- de l'Animatrice des transitions.

REUNION AVEC L'EQUIPE TECHNIQUE

A partir des premières données fournies par Concarneau Cornouaille Agglomération, le maître d'œuvre organisera une réunion de travail autour de la vérification des informations afin de commencer la création d'une « fiche d'identité » pour chaque unité foncière intégrée à l'étude.

Cette rencontre consistera à initier les échanges avec l'équipe technique. Afin d'optimiser cette rencontre, elle sera organisée en trois parties distinctes, une pour chaque direction. Le temps imparti sera calculé au ratio du nombre de site à étudier avec la direction en question : Patrimoine public, Eau et assainissement et Economie-Tourisme.

- > Un document de présentation de tous les sites et de leur typologie servira de base à ce premier échange avec l'équipe technique
- > Suite à cet inventaire exhaustif, le nombre d'unité foncière à caractériser et le périmètre de l'étude seront finalisés
- > Enfin, l'inventaire sera présenté à l'équipe technique afin d'anticiper les données à mobiliser et à transmettre au maître d'œuvre pour les phases à venir.

Si nécessaire, cette première réunion de travail pourra donner lieu à des échanges en distanciel à posteriori avec les référents techniques afin de fournir au maître d'œuvre les dernières données manquantes. Des données publiques complémentaires pourront être collectées par la suite par le maître d'œuvre afin d'affiner son analyse des sites

Enfin, chaque site ou unité foncière pourra être étudié au regard du potentiel photovoltaïque pouvant être y déployée :

- type d'installation (solaire en toiture, ombrières, PV au sol, solaire thermique si pertinent sur le site,...)
- puissance pouvant être installée (kWc)
- production potentielle (kWh)
- travaux connexes à prévoir (renforcement toiture, ...)
- Du ou des modes de valorisation de l'installation photovoltaïque à privilégier (revente totale, ACI, ACC) en fonction du site (localisation, usages, surface, ...)

Ces données seront compilées sur les fiches d'identité des sites/unités foncières et transposées sur une couche cartographique exploitable par le SIG (QGis, .shp ou .geodatabase).

Les résultats de cette phase 1.2 seront présentés en COPIL à l'équipe projet. A cette occasion, les étapes de la phase 2 seront présentées.

LIVRABLES

Les livrables attendus pour la phase 1.2 sont :

- > La tenue de deux réunions de travail présentiel, un COPIL et un COTECH
- > Les supports de présentation des deux réunions ainsi que les comptes-rendus à l'issue de celles-ci.
- > Un fichier compilant l'ensemble des données brutes récoltées durant cette phase d'étude
- > La première version des « fiches d'identité » des unités foncières de CCA avec les potentiels photovoltaïques (comportant un numéro d'identification et le lien avec la Direction concernée)
- > La transposition de cette première analyse sur une couche cartographique exploitable via le SIG (QGis, .shp ou .geodatabase).

PHASE 2 : PLAN DE SOLARISATION

La dernière phase de l'étude sera consacrée à la priorisation des sites communautaires à équiper. En effet, dans le cadre de la réalisation d'un plan de solarisation, il apparaît nécessaire de collecter des données connexes afin d'apprécier le degré de complexité de réalisation du projet photovoltaïque, au-delà du simple potentiel de production, afin d'établir un calendrier à court, moyen et long terme. Il s'agit également de posséder un outil de suivi pour répondre aux obligations réglementaires de production d'énergie (Loi TECV) mais aussi d'atteindre les objectifs stratégiques fixés dans le PCAET.

Cette phase finale permettra de catégoriser le niveau de faisabilité pour chaque site.

PHASE 2.1 – APPROCHE MULTICRITERES

La première phase pour prioriser chaque site consistera à caractériser le site et son potentiel photovoltaïque au regard :

- Des règles d'urbanisme
- Des possibilités de raccordement (avec chiffrage)
- De l'impact en interne à la collectivité (suivi/gestion et entretien des équipements (ETP nécessaire), gestion budgétaire, assurances, ...)
- De la programmation de travaux envisagée par le service Patrimoine public,

Sur le même modèle que le COTECH de la phase 1.2 (en trois parties distinctes), mais en distanciel, les sites pourront être à nouveau présentés à l'équipe technique après l'analyse multicritères. Les fiches d'identités, au sein de chaque Direction, se verront également attribués un ordre de priorisation.

LIVRABLES

Les livrables attendus pour la phase 2.1 sont :

- > L'animation d'une réunion en distanciel avec l'équipe technique
- > Un support de présentation pour la réunion ainsi qu'un compte-rendu à l'issue de celle-ci
- > L'ajout de ces nouvelles données au fichier de compilation des données
- > La mise à jour des « fiches d'identité » des sites, comprenant la priorisation via l'approche multicritères
- > Les données cartographiques exploitables par SIG (QGis, .shp ou .geodatabase).

PHASE 2.2 – PLAN PLURIANNUEL DE L'ENERGIE

En complément d'une priorisation basée sur les aspects techniques d'un projet photovoltaïque et ses implications (phase 2.1), Concarneau Cornouaille Agglomération souhaite inscrire son plan de solarisation dans une temporalité définie : 2026-2033.

Pour cela, lors de cette deuxième phase, un outil d'aide à la décision synthétique est demandé au maître d'œuvre : un plan pluriannuel de l'énergie. Les données des fiches d'identité des sites seront alors :

- > Intégrer au sein d'un calendrier prévisionnel 2026-2033
- > Accompagner d'une projection financière (investissement, fonctionnement, Rh,...)

Le Directeur du service Finances sera convié au sein de l'équipe technique pour cette phase spécifique de l'étude.

LIVRABLES

Les livrables attendus pour la phase 2.2 sont :

- > L'animation d'une réunion de fin de mission en présentiel avec l'équipe projet et l'équipe technique
- > Un support de présentation pour la réunion ainsi qu'un compte-rendu à l'issue de celle-ci
- > L'ajout de ces nouvelles données au fichier de compilation des données brutes
- > Toutes les « fiches d'identité » des sites complétées
- > La version finale des données cartographique exploitables par SIG (QGis, .shp ou .geodatabase).
- > Les documents d'aide à la décision comprenant le calendrier prévisionnel et le document budgétaire

MODALITES DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt de votre offre est fixé au 1^{er} octobre 2025.

La transmission des offres est prévue par mail uniquement à Susie BRENNER – Animatrice des transitions à Concarneau Cornouaille Agglomération : susie.brenner@cca.bzh, avec copie à beatrice.roy@cca.bzh.

Coordonnées téléphoniques si nécessaire : 02.98.50.98.48

Merci de joindre, en complément de votre proposition, le coût unitaire de chaque réunion, avec le détail du différentiel celles en présentiel et celles en distanciel, en suivant le tableau de synthèse ci-dessous :

	Nombre de jours d'étude	Nombre de réunions (en distanciel)	Nombre de réunions (en présentiel)
	Prix unitaire :.....€	Prix unitaire :.....€	Prix unitaire :.....€
Phase 1.1 – Lancement de la mission			
Phase 1.2 – Fiches d'identité du patrimoine			
Phase 2.1 – Approche multicritères			
Phase 2.2 – Plan pluriannuel de l'énergie			
Sous total HT			

Prix d'une journée d'étude supplémentaire (HT) :€
Prix d'une réunion supplémentaire en distanciel (HT) :€
Prix d'une réunion supplémentaire en présentiel (HT) :€